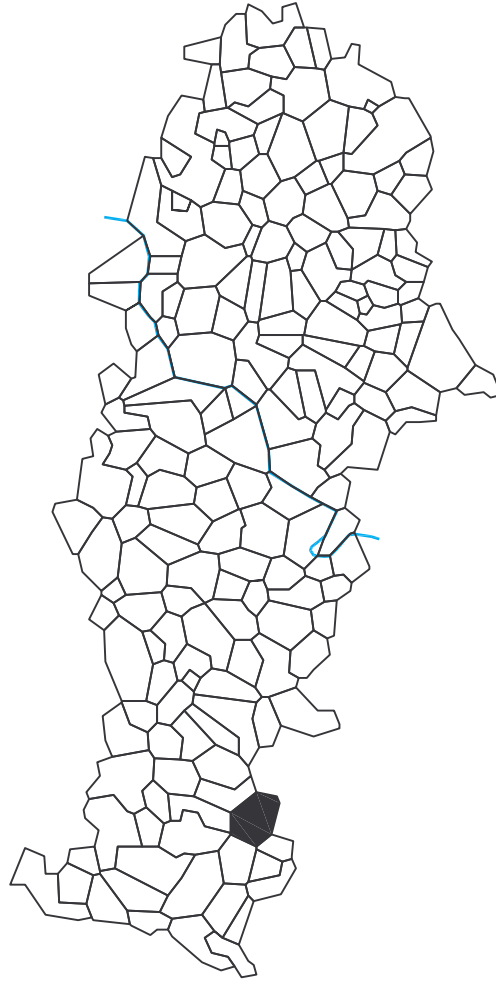


Commune
d' AINCOURT



PLAN LOCAL
D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

N° INSEE : 55.006 ÉCHELLE : 1/5000

1
2

Direction
Bâtiment
et
Urbanisme
et
Aménagement
du
Territoire
et
du
Patrimoine
Service
Aménagement
du
Territoire
et
du
Patrimoine

Dressé par la Subdivision Documents d'Urbanisme
Engré le : 02 Juin 2008
P.L.U. approuvé le : 13 Juin 2008
Service
Aménagement
du
Territoire
et
du
Patrimoine

LEGENDE

----- Limite de commune
----- Limite de zone, de secteur

ZONES URBAINES

UA Zone de constructions en ordre continu
UC Habitat Services, Activités
UEP Zone composée d'ensembles coordonnés d'habitations collectives et individuelles
UG Zone d'équipements d'intérêt général
AU Zone d'habitat individuel principalement
AU Zone à urbaniser

Emplacements réservés pour équipements publics
Bande d'implantation obligatoire des constructions

ZONES NATURELLES

A Zone agricole
N Zone naturelle et forestière
Zone d'inclures tourbeuses compressibles et présence d'eau à moins de deux mètres de profondeur
Axe de ruisselement temporaire lors d'orages
Espace boisé classé
Espace boisé classé de plus de 100 hectares
Protections au titre de l'article n° 123.1.7° du code de l'urbanisme :
Mur de clôture existant à conserver ou à restaurer
Maisons et bâtiments remarquables
Petit patrimoine à préserver
Espaces protégés et vergers protégés
Espaces verts à préserver

Le territoire du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS

A - Extension du cadastre et aménagement paysager
B - Aménagement du corridor à l'angle de la RD 150 et de la rue d'Arches
C - Extension des équipements sportifs et aménagement d'un parking paysager
D - Aménagement d'un espace public paysager
E - Aménagement de la rue d'Arches
F - Aménagement de la rue d'Arches
G - Extension d'un espace public paysager
H - Création d'une zone paysagère
I - Création d'une zone paysagère
J - Extension d'une zone paysagère
K - Extension des équipements publics
L - Parc de réaménagement des eaux usées
M - Parc de réaménagement des eaux usées
N - Aménagement de la rue de la Baccille
O - Aménagement du corridor à l'angle de la rue d'Arches et de la rue de Born
P - Aménagement de la rue de la Baccille et aménagement paysager
Q - Bâche incendie
R - Création de plantations d'alignement
S - Aménagement paysager (voirie) à l'entrée du village
T - Aménagement paysager - VC 22

